



**ATELIER
TOCQUEVILLE**

5, rue Vital - 75016 Paris
01 42 30 50 11
contact@cours-tocqueville.com

Bulletin de pré-inscription

ARCHITECTURE
PRÉPARATION ANNUELLE

INFORMATIONS

Nom et prénom de l'élève

Adresse

Tél domicile Portable Email

Classe et filière (en 2017-2018) Établissement

LA PRÉPARATION ANNUELLE

Dates : d'octobre 2018 à mai 2019 (hors vacances scolaires et le mois de février consacré à un stage pratique dans un cabinet d'architecture partenaire)

Emploi du temps : cours du lundi au vendredi - 20 heures de cours par semaine et 8 heures de travaux personnels dirigés.

TARIFS

Préparation annuelle : 5800€ Dont frais de scolarité 5500€ et frais d'inscription 300€

Conditions générales

Les conditions d'admission

Les inscriptions sont soumises à une sélection. Merci de bien vouloir joindre au présent bulletin d'inscription les bulletins scolaires de première et les bulletins scolaires disponibles de terminale. Nous revenons vers vous dans la semaine qui suit la réception de ces documents. Vous pourrez ensuite être convoqué pour un entretien préalable d'admission.

Le règlement

Le règlement des frais d'inscription (300€) doit être joint au présent bulletin, par chèque à l'ordre de l'Institut Tocqueville. Le règlement des frais de scolarité intervient dès confirmation de l'admission. Il peut être le cas échéant échelonné (règlement possible en trois fois, à l'inscription, au 1er octobre 2018 et au 1er février 2019).

L'annulation

En cas de rejet du dossier d'inscription les frais d'inscription vous sont remboursés. En cas d'annulation de votre part (par courrier recommandé à notre attention) plus d'un mois avant le début de la Préparation, l'ensemble des frais de scolarité vous sont remboursés. Les frais d'inscription, en revanche, ne peuvent être remboursés. Aucun remboursement partiel n'est possible après le début des cours, sauf cas de force majeure.

Fait à

Le

Signature